Commune de CHAMBOEUF

LISTE DES DELIBERATIONS

PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 14/03/2023

(Application de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr André CHARBONNIER, Maire :

- Adopte à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 31/01/2023,
- Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022
- Approuve à l'unanimité le compte administratif 2022
- Approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement 2022
- Approuve à l'unanimité le budget primitif 2023
- Approuve à l'unanimité les taux d'imposition 2023
- Approuve à l'unanimité l'indemnité de gardiennage de l'église pour 2023
- Approuve la convention pour l'entretien des sentiers -SIMA COISE
- Approuve à l'unanimité la convention avec le SIEL pour l'implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal
- Approuve à l'unanimité les participations des entreprises à l'élaboration du programme roses en fête
- Approuve à l'unanimité la prise en charge du lotissement Belles Roses
- Décide à l'unanimité de ne pas se positionner pour l'acquisition de la propriété cadastrée AA 35
- Valide la proposition de fresque à 15 voix pour et une abstention pour la maison Ragey

Le Maire,

André CHARBONNIER



Affiché et mis en ligne le 22/03/2023

République Française
Département de la Loire

DCM 14 Mars 2023 N° 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 14/03/2023

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	13
	Votants :	16

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 14 mars 2023 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 9/03/2023

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire,
MM, Bernard FAURE, Françoise Guillot Adjoints,
MM Claire CHATRE, Jean-Claude BORY, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD, Teddy CREPIN, Ludovic ANGENIEUX, Axelle MILLION BRODAZ Bertrand MANUGUERRA, , Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Virginie PERBET a donné pouvoir à Karine BONNIE ; Gabriel Bénier a donné pouvoir à Françoise GUILLOT, Philippe GUYOT a donné pouvoir à Bernard FAURE
Membres absents, excusés =, Blandine BARRIOL, Emmanuelle MONTERYMARD, Séverine KOSMALA
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Pascal VIGOUROUX

Objet : Approbation du compte de gestion 2022

M. *le Maire* soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Mrs et Mmes les comptables SGC LOIRE SUD, receveurs municipaux, m'ont transmis le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2022 .
Je vous invite à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

Budget principal		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Excédent reporté	0 €	450 511. 73 €	450 511. 73 €
	Réalisations	678 950.70 €	1 298 784.47€	1 977 73 5.17 €
	Total	678 950 .70 €	1 749 296.20 €	2 428 246. 90 €
Dépenses	Déficit reporté	222 267.42 €	0 €	222 267. 42 €
	Réalisations	415 819.30 €	941 277.83 €	1 357 097.13 €
	Total	638 086.72 €	941 277 .83 €	1 579 364. 55€
Résultat propre de l'exercice		263 131.40 €	357 506.64 €	620 638.04 €
Résultat de clôture		**40 863.98 €**	**808 018. 37 €**	**848 882 .35 €**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-31,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2022 présenté par le receveur municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20230314-DCM14032023_1-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/03/2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2022 établi par Mesdames et Messieurs les receveurs municipaux du SGC LOIRE SUD.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre

Le Maire,
André Charbonnier

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

Le secrétaire de séance,
Pascal VIGOUROUX

République Française
Département de la Loire

DCM 14 Mars 2023 N° 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 14/03/2023

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	13
	Votants :	16

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 14 mars 2023 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 9/03/2023

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire,
MM, Bernard FAURE, Françoise Guillot Adjoints, .
MM Claire CHATRE, Jean-Claude BORY, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD, Teddy CREPIN, Ludovic ANGENIEUX, Axelle MILLION BRODAZ Bertrand MANUGUERRA, , Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Virginie PERBET a donné pouvoir à Karine BONNIE ; Gabriel Bénier a donné pouvoir à Françoise GUILLOT, Philippe GUYOT a donné pouvoir à Bernard FAURE
Membres absents, excusés =, Blandine BARRIOL, Emmanuelle MONTERYMARD, Séverine KOSMALA
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Pascal VIGOUROUX

Objet : Approbation du compte administratif 2022

Mr le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le compte administratif communal de l'exercice 2022, vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.
M. *Bernard FAURE* , élu président de séance rapporte le compte administratif de l'exercice 2022 , dressé par M. André CHARBONNIER, maire.
M. *FAURE* , président de séance :

Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2022, qui est résumé par les tableaux ci-joints.

Constate que la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20230314-DCM14032023_2-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/03/2023

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalisations	Section de fonctionnement	1 298 784.47 €	941 277. 83 €	357 506.64 €	450 511. 73 €	808 018.37 €
	Section d'investissement	678 950. 70 €	415 819.30 €	263 131.40 €	-222 267.42 €	40 863.98 €
	Budget total	1 977 735.17 €	1 357 097.13 €	620 638.04 €	228 244.31 €	848 882.35 €
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	0€	0 €	0€	0€	0€
	Section d'investissement	464 431 €	653 096 €	€	€	-188 665 €
	Budget total	€	€	€	€	€
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		2 442 166. 17€	2 010 193. 13 €	€	€	660 217 .35 €

Le résultat brut global de clôture 2022 du budget principal est donc de 848 882.35 €. Le résultat net global de clôture (*prenant en compte les restes à réaliser*) est donc de 660 217.35 €.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31,

Vu le budget primitif 2022 adopté par délibération du conseil municipal du 30/03/2022,

Vu les décisions modificatives n°1, 2 et 3 approuvées respectivement par délibération du conseil municipal des 4/07/2022, 25/10/2022, et 15/12/2022,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2022 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2022 de la commune présenté par M.le maire,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. *FAURE*, président de séance,

M. le Maire ayant quitté la séance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE le compte administratif de la commune pour l'exercice 2022 du budget principal

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre
Le Maire,
André Charbonnier

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

Le secrétaire de séance,
Pascal VIGOUROUX

42043	commune de CHAMBOEUF	DEM 14/03/2023 N°3.
Code INSEE	CHAMBOEUF	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr André CHARBONNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 16
VOTES : Contre 0 Pour 16

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 808 018,37 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		357 506,64 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		450 511,73 €
C Résultat à affecter **= A+B (hors restes à réaliser)** **(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)**		**808 018,37 €**
D Solde d'exécution d'investissement		40 863,98 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		-188 665,00 €
Besoin de financement F	**=D+E**	**-147 801,02 €**
AFFECTATION = C	**=G+H**	**808 018,37 €**
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement **G = au minimum, couverture du besoin de financement F**		147 801,02 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		660 217,35 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0,00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnem
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Mr André CHARBONNIER, Maire, compte tenu de la transmission , le 14/03/2023 et de la publication le .

A , le 14/03/2023.

Le Maire,

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20230314-DCM14032023_3-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/03/2023

République Française
Département de la Loire

DCM 14 mars 2023 N° 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 14/03/2023

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	13
	Votants :	16

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 14 mars 2023 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 9/03/2023

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire,
MM, Bernard FAURE, Françoise Guillot Adjoints,
MM Claire CHATRE, Jean-Claude BORY, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD, Teddy CREPIN, Ludovic ANGENIEUX, Axelle MILLION BRODAZ Bertrand MANUGUERRA, , Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Virginie PERBET a donné pouvoir à Karine BONNIE ; Gabriel Bénier a donné pouvoir à Françoise GUILLOT, Philippe GUYOT a donné pouvoir à Bernard FAURE
Membres absents, excusés =, Blandine BARRIOL, Emmanuelle MONTERYMARD, Séverine KOSMALA
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Pascal VIGOUROUX

Objet : Approbation du Budget Primitif 2023

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2023 :

Le budget communal s'équilibre en dépenses et recettes :

Fonctionnement = 1 810 104.35 €

Investissement= 1 213 496 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité le budget communal de l'année 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre
Le Maire,
André Charbonnier

Le secrétaire de séance,
Pascal VIGOUROUX

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20230314-DCM14032023_4-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/03/2023

République Française
Département de la Loire

DCM 14 mars 2023 N° 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 14/03/2023

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	13
	Votants :	16

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 14 mars 2023 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 9/03/2023

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire,
MM, Bernard FAURE, Françoise Guillot Adjoints,
MM Claire CHATRE, Jean-Claude BORY, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD, Teddy CREPIN, Ludovic ANGENIEUX, Axelle MILLION BRODAZ Bertrand MANUGUERRA, , Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Virginie PERBET a donné pouvoir à Karine BONNIE ; Gabriel Bénier a donné pouvoir à Françoise GUILLOT, Philippe GUYOT a donné pouvoir à Bernard FAURE
Membres absents, excusés =, Blandine BARRIOL, Emmanuelle MONTERYMARD, Séverine KOSMALA
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Pascal VIGOUROUX

Objet : Vote des taux d'imposition 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les taux d'imposition pour 2023 comme suit :

Foncier Bâti = 31.30 %
Foncier non-bâti = 31.70 %
Taxe d'habitation = 9.50 %

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre
Le Maire,
André Charbonnier

Le secrétaire de séance,
Pascal VIGOUROUX

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20230314-DCM14032023_5-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/03/2023

République Française
Département de la Loire

DCM 14 mars 2023 N° 6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 14/03/2023

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	13
	Votants :	16

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 14 mars 2023 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 9/03/2023

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire,
MM, Bernard FAURE, Françoise Guillot Adjoints,
MM Claire CHATRE, Jean-Claude BORY, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD, Teddy CREPIN, Ludovic ANGENIEUX, Axelle MILLION BRODAZ Bertrand MANUGUERRA, , Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Virginie PERBET a donné pouvoir à Karine BONNIE ; Gabriel Bénier a donné pouvoir à Françoise GUILLOT, Philippe GUYOT a donné pouvoir à Bernard FAURE
Membres absents, excusés =, Blandine BARRIOL, Emmanuelle MONTERYMARD, Séverine KOSMALA
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Pascal VIGOUROUX

Objet : Indemnité de gardiennage de l'église 2023

Mr le Maire explique à l'assemblée que conformément aux circulaires du 8/01/1987 et du 29/07/2011, le montant de l'indemnité allouée aux préposés en charge du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle.
Le plafond indemnitaire applicable en 2023 s'élève à 496.09 € ; il est proposé au Conseil Municipal de verser cette somme à Mr Gonon.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant de cette indemnité à verser à Mr Gonon pour 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre
Le Maire,
André Charbonnier

Le secrétaire de séance,
Pascal VIGOUROUX

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20230314-DCM14032023_6-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/03/2023

République Française
Département de la Loire

DCM 14 mars 2023 N° 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 14/03/2023

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	13
	Votants :	16

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 14 mars 2023 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 9/03/2023

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire,
MM, Bernard FAURE, Françoise Guillot Adjoints,
MM Claire CHATRE, Jean-Claude BORY, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD, Teddy CREPIN, Ludovic ANGENIEUX, Axelle MILLION BRODAZ Bertrand MANUGUERRA, , Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Virginie PERBET a donné pouvoir à Karine BONNIE ; Gabriel Bénier a donné pouvoir à Françoise GUILLOT, Philippe GUYOT a donné pouvoir à Bernard FAURE
Membres absents, excusés =, Blandine BARRIOL, Emmanuelle MONTERYMARD, Séverine KOSMALA
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Pascal VIGOUROUX

Objet : Convention pour l'entretien des sentiers - SIMA COISE- 2023

Mr Faure, adjoint, rappelle au Conseil Municipal que, chaque année, la commune sollicite l'intervention de l'équipe environnement du SIMA Coise pour les travaux d'entretien des sentiers de randonnées.

L'entretien des sentiers consiste à réaliser le fauchage ou le débroussaillage afin de permettre le passage des randonneurs à pied, à vélo, ou à cheval.

Les travaux consistent également à l'élagage des branches basses et la taille des haies.

Parallèlement, le SIMA assure le suivi du balisage des chemins.

Le coût journalier prévisionnel s'élève à 670 € par jour, et 3 journées sont programmées annuellement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable à cette convention et autorise Mr le Maire à la signer.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre
Le Maire,
André Charbonnier

Le secrétaire de séance,
Pascal VIGOUROUX

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20230314-DCM14032023_7-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/03/2023

République Française
Département de la Loire

DCM 14 mars 2023 N° 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 14/03/2023

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	13
	Votants :	16

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 14 mars 2023 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 9/03/2023

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire,
MM, Bernard FAURE, Françoise Guillot Adjoints,
MM Claire CHATRE, Jean-Claude BORY, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD, Teddy CREPIN, Ludovic ANGENIEUX, Axelle MILLION BRODAZ Bertrand MANUGUERRA, , Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Virginie PERBET a donné pouvoir à Karine BONNIE ; Gabriel Bénier a donné pouvoir à Françoise GUILLOT, Philippe GUYOT a donné pouvoir à Bernard FAURE
Membres absents, excusés =, Blandine BARRIOL, Emmanuelle MONTERYMARD, Séverine KOSMALA
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Pascal VIGOUROUX

Objet : CONVENTION AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE TERRITOIRE D'ENERGIE-

IMPLANTATION D'UN EQUIPEMENT TECHNIQUE SUR UN OUVRAGE COMMUNAL

Le SIEL-TE Loire se lance dans le déploiement d'un réseau très bas débit (LoRa) destinés aux objets connectés (ROC42).

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager l'implantation d'un/des équipement(s) technique sur un/des ouvrages communal(aux),

A cet effet, les conditions d'hébergement des équipements seront précisées ultérieurement dans la convention d'implantation,

Le projet est financé en totalité par le SIE-TE Loire, sans participation de la commune.

Cela étant exposé, le conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20230314-DCM14032023_8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/03/2023

ARTICLE 1 : APPROUVE l'implantation d'un équipement technique sur la commune de CHAMBOEUF

ARTICLE 2 : AUTORISE M. le Maire à signer la convention pour l'implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal entre la commune et le SIEL-TE-Loire.

ARTICLE 3 : AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre

Le Maire,
André Charbonnier



Le secrétaire de séance,
Pascal VIGOUROUX

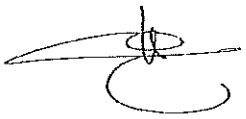

République Française
Département de la Loire

DCM 14 mars 2023 N° 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 14/03/2023

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	13
	Votants :	16

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 14 mars 2023 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 9/03/2023

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire,
MM, Bernard FAURE, Françoise Guillot Adjoints,
MM Claire CHATRE, Jean-Claude BORY, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD, Teddy CREPIN, Ludovic ANGENIEUX, Axelle MILLION BRODAZ Bertrand MANUGUERRA, , Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Virginie PERBET a donné pouvoir à Karine BONNIE ; Gabriel Bénier a donné pouvoir à Françoise GUILLOT, Philippe GUYOT a donné pouvoir à Bernard FAURE
Membres absents, excusés =, Blandine BARRIOL, Emmanuelle MONTERYMARD, Séverine KOSMALA
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Pascal VIGOUROUX

Objet : Participations des entreprises à l'élaboration du programme fête de la rose 2023 :

Mr le Maire rappelle que dans le cadre de la fête de la Rose des 17 et 18 juin 2023, la commune va éditer un programme des animations ; les entreprises pourront participer à ce programme en insérant une publicité.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- Dernière de couverture = 800 €
- La page = 450 €
- ½ page intérieure = 250 €
- ¼ de page intérieure = 150 €
- 1/8 de page intérieure = 80 €
- Si Publi reportage = 50 € supplémentaires

Si des entreprises souhaitent participer au-delà de ces montants, des protocoles d'accord seront établis et soumis à délibération du conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Approuve ces tarifs pour l'insertion d'une publicité dans le programme de la fête de la rose,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre
Le Maire,
André Charbonnier

Le secrétaire de séance,
Pascal VIGOUROUX

MAIRIE DE CHAMBOEUF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20230314-DCM14032023-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/03/2023

République Française
Département de la Loire

DCM 14 mars 2023 N° 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 14/03/2023

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	13
	Votants :	16

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 14 mars 2023 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 9/03/2023

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire,
MM, Bernard FAURE, Françoise Guillot Adjoints,
MM Claire CHATRE, Jean-Claude BORY, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD, Teddy CREPIN, Ludovic ANGENIEUX, Axelle MILLION BRODAZ Bertrand MANUGUERRA, , Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Virginie PERBET a donné pouvoir à Karine BONNIE ; Gabriel Bénier a donné pouvoir à Françoise GUILLOT, Philippe GUYOT a donné pouvoir à Bernard FAURE
Membres absents, excusés =, Blandine BARRIOL, Emmanuelle MONTERYMARD, Séverine KOSMALA
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Pascal VIGOUROUX

Objet : prise en charge lotissement « Belles roses »

Mr FAURE, adjoint, rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la réalisation du lotissement « Belles Roses », la commune avait demandé qu'une liaison soit créée entre les deux allées, permettant ainsi le bouclage pour assurer le service de collecte des ordures ménagères et les services de secours.
Les travaux de voirie étant terminés et les co-propriétaires des deux allées étant d'accord, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'intégration du lotissement Belles Roses dans le domaine communal.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve l'intégration de la voirie et des espaces verts du lotissement Belles Roses dans le domaine communal
- Désigne Mr Bernard FAURE, adjoint pour représenter la commune.
- Autorise Mr Bernard FAURE à signer les actes authentiques à intervenir avec les propriétaires.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre
Le Maire,
André Charbonnier

Le secrétaire de séance,
Pascal VIGOUROUX

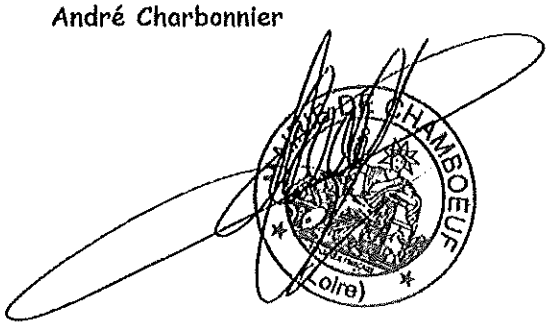

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20230314-DCM14032023_10-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/03/2023

République Française
Département de la Loire

DCM 14 mars 2023 N° 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 14/03/2023

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	13
	Votants :	16

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 14 mars 2023 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 9/03/2023

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire,
MM, Bernard FAURE, Françoise Guillot Adjoints,
MM Claire CHATRE, Jean-Claude BORY, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD, Teddy CREPIN, Ludovic ANGENIEUX, Axelle MILLION BRODAZ Bertrand MANUGUERRA, , Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Virginie PERBET a donné pouvoir à Karine BONNIE ; Gabriel Bénier a donné pouvoir à Françoise GUILLOT, Philippe GUYOT a donné pouvoir à Bernard FAURE
Membres absents, excusés =, Blandine BARRIOL, Emmanuelle MONTERYMARD, Séverine KOSMALA
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Pascal VIGOUROUX

Objet : propriété Département de la Loire cadastrée AA 35 (ex-maison Marmillon)

Mr le Maire rappelle qu'il y a un an (mai 2022) le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement pour l'acquisition de la maison Marmillon, propriété du département.
Depuis, compte tenu de l'intérêt porté par des agriculteurs, le Conseil départemental a décidé de confier la vente à la SAFER, qui par voie de publicité à lancer un appel à candidatures.

Même si de nombreuses idées avaient émergé, force est de constater que le classement de la parcelle ne permettrait pas leurs concrétisations.

Seule la réalisation de logement, éventuellement d'un gîte serait envisageable ; de plus classée en zone A, les agriculteurs sont prioritaires.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas se positionner pour l'acquisition de cette propriété par la commune.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre
Le Maire,
André Charbonnier

Le secrétaire de séance,
Pascal VIGOUROUX

MAIRIE DE CHAMBOEUF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20230314-DCM14032023-11-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/03/2023

République Française
Département de la Loire

DCM 14 mars 2023 N° 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHAMBOEUF

Séance 14/03/2023

Nombre de conseillers :	en exercice :	19
	Présents :	13
	Votants :	16

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMBOEUF dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le mardi 14 mars 2023 à 18 h 45, salle de la Mairie, sous la présidence de Mr le Maire André CHARBONNIER.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 9/03/2023

Membres présents : Mr André CHARBONNIER, Maire,
MM, Bernard FAURE, Françoise Guillot Adjoints,
MM Claire CHATRE, Jean-Claude BORY, Karine BONNIE, Sébastien JACQUET, Pascal VIGOUROUX, Marie GAILLARD, Teddy CREPIN, Ludovic ANGENIEUX, Axelle MILLION BRODAZ Bertrand MANUGUERRA, , Conseillers Municipaux.
Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Virginie PERBET a donné pouvoir à Karine BONNIE ; Gabriel Bénier a donné pouvoir à Françoise GUILLOT, Philippe GUYOT a donné pouvoir à Bernard FAURE
Membres absents, excusés =, Blandine BARRIOL, Emmanuelle MONTERYMARD, Séverine KOSMALA
Secrétaire élu pour la durée de la séance : Pascal VIGOUROUX

Objet : Fresque Maison Ragey

Après plusieurs propositions faites par MacFeb, le Conseil municipal a eu à se prononcer sur une proposition de Haut les Murs. Plus conventionnel, le projet a amené le Conseil Municipal à demander que l'artiste apporte quelques modifications.
Exit l'oiseau, exit les silhouettes, exit le paysage... comme demandé, bien que moins chargée, l'accent a été mis sur la Rose, l'une figurative, l'autre plus réaliste, avec en 1er plan la nature locale et en fond les monts du Forez.
Ces modifications correspondent à ce qui avait été demandé ; sachant que le tarif a été revu à la baisse et le serait à nouveau si un hébergement leur est proposé.

Mr le Maire explique qu'il y a possibilité de faire la fresque en 2 temps (partie haute avec les roses, puis partie basse avec silhouettes d'enfants ou autre ....) si urgence, mais idéalement avoir la fresque complète pour la fête de la rose est souhaitée.
L'objectif étant de découvrir la fresque lors de la fête de la rose.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition avec 15 voix pour et une abstention.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conforme au registre
Le Maire,
André Charbonnier

Le secrétaire de séance,
Pascal VIGOUROUX

MAIRIE DE CHAMBOEUF (Loire)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200438-20230314-DCM14032023_12-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/03/2023